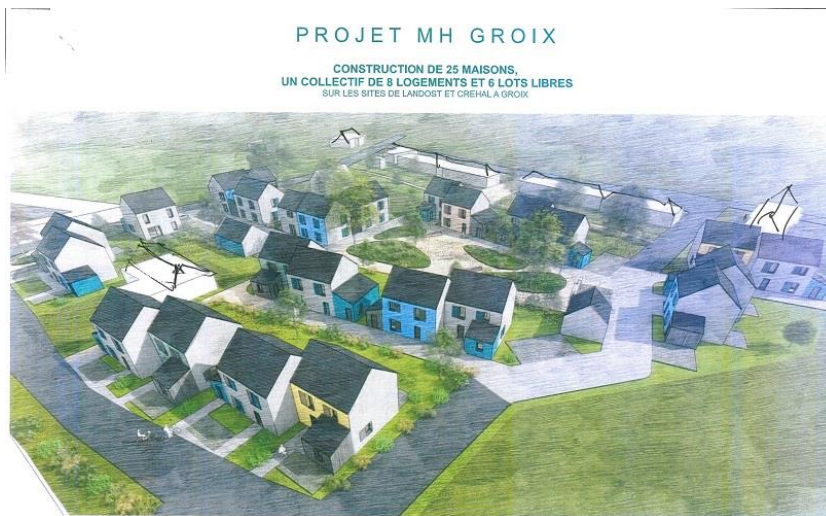


Le projet de logements en accession sociale à la propriété, présenté aux élus



Après deux années de longues discussions entre Lorient agglomération et la commune de Groix et l'arbitrage final acté dans le cadre du programme local de l'Habitat, Morbihan habitat vient de présenter au bureau municipal l'avant-projet de la construction de logements sociaux de 25 maisons (chacune des maison sur un terrain de

300m² environ) et d'un collectif de 8 logements. 6 lots viabilisés libres de constructeur seront également proposés à des particuliers. Cette nouvelle offre viendra compléter le parc de logements locatifs existants qui est de 154 logements et offrira aux Groisillons vivant à l'année sur l'île, une opportunité de se loger à un coût très raisonnable.

Les terrains concernés appartiennent à Lorient agglomération (Landost) et à Morbihan habitat (ancien Ehpad, route de Créhal). Ces constructions sont rendues possibles grâce aux financeurs publics que sont l'Etat, la Région, le Département, Lorient agglomération et la commune

Morbihan habitat propose donc à Landost la construction de 16 maisons individuelles, un collectif de 8 logements et 3 lots libres et route de Créhal, 9 maisons individuelles et 3 lots libres.

Les maisons en accession sociale en Bail Réel Solidaire* seront de type 4 et 5 et les appartements en collectif en location seront de type 2, 3 et 4.

Le projet met l'accent sur l'intégration paysagère des parkings, la création de cheminements doux arborés et la valorisation de la végétation. Morbihan habitat transmettra prochainement au Maire le projet définitif pour un dépôt du permis de construire au 4^{ème} trimestre 2024. La construction débuterait en 2025.

D'ici là, la commune va mettre à jour la liste des acquéreurs et locataires déjà déclarés. Toute information peuvent être obtenue auprès de Madame Roger, adjointe en charge du logement social (sur R.V auprès de l'accueil).

Une réunion publique aura lieu après l'été afin de présenter le projet et recenser les personnes intéressées par les différentes propositions (maison, terrain viabi, appartement).

**Le BRS est un bail de longue durée permettant à des organismes fonciers solidaires (OFS) de distinguer le foncier (dont ils restent propriétaires) du bâti, et ainsi de céder des droits réels sur le bâti à des familles modestes, qui occuperont le logement à titre de résidence principale. Le BRS est réservé aux ménages dont les ressources ne dépassent pas le seuil fixé pour chaque zone. Ces plafonds correspondent à ceux du PSLA et sont mis à jour chaque année sur le site du gouvernement. Groix se situe en B2*

Connaître les plafonds de ressources [Bien comprendre le bail réel solidaire \(actionlogement.fr\)](https://www.actionlogement.fr)